

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-11

**Objet : Cession Ville de Metz à la SCCV COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et à la SCCV LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION) - ZAC de Bon Secours - Modification des conditions de cession.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, la Ville de Metz a décidé de céder, après acquisition des terrains à l'EPFL, à la société HABITER et au groupe RIZZON, ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, les charges foncières de la ZAC Bon Secours pour des surfaces comprises entre 31 500 m<sup>2</sup> de SP et 32 500 m<sup>2</sup> de SP et ce, pour un prix global de 12 500 000 € HT, incluant le prix de vente de 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy.

Les différents permis de construire délivrés et purgés de tout recours totalisent des droits à construire représentant une surface de plancher globale de 30 427 m<sup>2</sup>, soit une diminution de 1 309 m<sup>2</sup> par rapport aux compromis de vente (31 736 m<sup>2</sup>), qui résulte de la limitation de la hauteur des constructions imposée par l'Architecte des Bâtiments de France, des contraintes techniques imposées par le site et des concertations avec la population.

Cette réduction de la surface plancher génère un ajustement de prix, fixé désormais à 11 680 471 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord des sociétés CŒUR IMPERIAL et LE GOUVERNEUR,

VU la délibération précédente n° 17-09-28-10 :

- constatant la désaffectation de 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy et décidant du déclassement des volumes correspondants,

- décidant de désaffecter et de déclasser des emprises de voirie, d'une surface globale d'environ 56 m<sup>2</sup>, situées rue Charles Abel et à l'angle de la place Philippe de Vigneulles et de la rue de Verdun.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

**DE CEDER**, après acquisition des terrains à l'EPFL, aux sociétés COEUR IMPERIAL (HABITER PROMOTION) et LE GOUVERNEUR (CLAUDE RIZZON PROMOTION), les charges foncières de la ZAC de Bon Secours pour une surface de 30 427 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher ;

**D'AJUSTER**, suite à l'obtention des permis de construire, les conditions financières de la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015 et de réaliser cette transaction foncière moyennant le prix global de 11 680 471 € Hors Taxes, incluant 85 emplacements du parking Maud'huy, montant payable, pour la vente de chaque îlot, en tout ou partie comptant au jour de la signature de l'acte authentique et/ou à terme et au plus tard au démarrage des travaux de chaque îlot, de la manière suivante :

ILOT	ACQUEREURS	Prix
Ilot C	SCCV COEUR IMPERIAL	1 883 300 € HT
Ilot B2	SCCV COEUR IMPERIAL	1 433 708 € HT
Ilot A2	SCCV LE GOUVERNEUR	3 041 442 € HT
Ilot D2	SCCV COEUR IMPERIAL	392 283 € HT
Ilot D1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 315 705 € HT
85 places de stationnement Maud'huy	SCCV COEUR IMPERIAL	1 275 000 € HT
Ilot B1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 027 845 € HT
Ilot A1	SCCV COEUR IMPERIAL	1 311 188 € HT
Total		11 680 471 € HT

**D'ENCAISSER** cette recette sur le budget annexe des zones ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents et notamment les modalités de paiement du prix comptant et/ou à terme.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
---

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
--

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**